

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 19.09.2024
. d'affichage : 19.09.2024

N° de la délibération : 2024-151

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 49
. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

CULTURE

MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AUX STAGES CIRQUE – LA NOUVELLE SCENE

Dans le cadre des activités de La Nouvelle Scène, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite pérenniser et développer les stages cirque par la création de stages thématiques les week-ends en complément des stages en semaine pendant les vacances scolaires.

A ce jour les stages s'organisent de la manière suivante :

- Stages initiation et perfectionnement :
 - o Du lundi au vendredi de 14h à 17h
 - o 3 sessions pendant l'année : Vacances d'automne, vacances d'hiver, vacances de printemps (exceptionnellement, 1 jour ou 2 jours de stages peuvent être proposés pendant les vacances de Noël en fonction du calendrier)
 - o Âge minimum : 7 ans (les stages sont ouverts à tous sans limite d'âge)
 - o Nombre maximum de participants : 30 (pour 3 intervenants)

- Stages thématiques :
 - o 2 week-ends dans l'année : Samedi et Dimanche de 14h à 17h
 - o Public ciblé : Ados/adultes
 - o Nombre maximum de participants : 20 (pour 2 intervenants)

L'organisation pourra être amenée à évoluer en fonction de la demande, de l'évolution des budgets et des orientations politiques afin de s'adapter au mieux aux besoins du territoire.

Il est proposé une modification des tarifs d'inscription :

Proposition tarifs d'inscription

	Tarifs
Stage initiation et perfectionnement pendant les vacances scolaires	20,00 € pers. 30,00€ / pers.
Stage thématique sur un week-end	20,00 € pers. 30,00€ / pers.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence culturelle de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11/09/24,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. autorise le Président à appliquer la grille tarifaire ci-dessus pour l'inscription aux stages cirque de La Nouvelle Scène à compter du 1^{er} octobre 2024.

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

. autorise le Président à signer tout document permettant l'application de ces tarifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Le secrétaire de séance,

